



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 032

Séance du 20 juillet 2026

CHANGEMENT DU SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES BIBLIOTHEQUES DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE CREUSE GRAND SUD

L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet à 18h30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Jean-Luc LEGER., Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 16 juillet 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Jean-Luc LEGER ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mélanie LE NUZ ; Yves ORLIANGES ; Laurent LHERITIER ; Isabelle RAPINAT ; Benjamin SIMONS (à partir de 18h47 au début du rapport n°2) ; Vincent PERRIERE ; Patrick JALLAIS et Frédéric THOMAS.

ETAIENT EXCUSES : Madame et Monsieur

Olivier CAGNON et Cynthia VELLEINE.

Rappel du contexte

La médiathèque intercommunale est constituée de deux sites (Aubusson et Felletin) et fonctionne avec 5 bibliothèques municipales en réseau (desserte documentaire, carte unique, accompagnement des bénévoles, ... Toutes travaillent étroitement avec la Bibliothèque Départementale de Creuse, notamment via le prêt de collections (1/3 des collections des médiathèques Creuse Grand Sud appartient au Département).

Le réseau est équipé du logiciel SIGB Orphée Micro depuis 2003 et traite en parallèle la circulation des documents de la BDC via le logiciel Syrtis. La médiathèque intercommunale prend en charge 6 accès simultanés au logiciel.

Présentation de la demande

Il est nécessaire aujourd'hui de renouveler le logiciel de gestion pour tenir compte de l'évolution des SIGB et disposer de nouvelles fonctionnalités : version full web, compatibilité FRBR, mise en réseau de catalogues, interfaces plus intuitives, derniers standards en bibliothèque et les dernières normes de description bibliographiques (données LRM et nouvelles règles de catalogage françaises associées, fluidification des échanges avec la Bibliothèque départementale et intégration à terme dans un catalogue collectif départemental).

REÇU EN PREFECTURE

le 23/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260720-2026_B_032-

Éléments d'appréciation

Trois sociétés prestataires de logiciels de gestion pour les collectivités ont été consultées et ont présenté une offre de services.

Une analyse comparative a été établie (cf. tableau comparatif en annexe) pour apprécier les solutions proposées au regard des besoins du réseau de lecture publique, en tenant compte de leurs fonctionnalités, de leur ergonomie, de leur capacité technique, de la qualité de l'accompagnement proposé ainsi que de leur coût global. Les éléments issus de cette analyse comparative mettent en évidence les points forts et les limites propres à chacune des offres.

Comme annoncé dans le cahier des charges de la consultation des entreprises, les offres sont analysées sur la base de l'offre de prix (30 %) et de la réponse technique (70 %).

Une évaluation de chaque proposition notée sur 100 permet de déterminer le candidat le mieux placé.

➤ Synthèse sur la valeur technique (70 points) :

SIGB - CGS VALEUR TECHNIQUE / 70 pts	total points
C3RB	66,5
Tech Advantage	69,5
Archimède	59,5

➤ Synthèse sur la valeur financière (30 points) :

Critère FINANCIER (30 points)	C3RB	Tech	Archimède
montant investissement (logiciel, formation...) HT	17 160	16000	14 590
montant fonctionnement (maintenance annuelle...) HT	2 721	2000	4 250
TOTAL POINTS VALEUR FINANCIERE	26,76	30	28,65

Total général points :

C3RB : 93.26

TECH ADVANTAGE : 99.5

ARCHIMEDE : 88.15

Sur la base de l'évaluation des critères d'analyse, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché est attribué au candidat présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur : l'entreprise TECH ADVANTAGE.

L'acquisition du logiciel proprement dit (la migration du système actuel est assurée par le prestataire actuel) et toutes les données financières correspondent à 19 200 € TTC (dépense unique non renouvelable).

La maintenance annuelle en fonctionnement au compte représente 2 400 € TTC.

Total de l'opération : 21 600 € TTC

La dépense est prévue au budget principal 2026 et sera inscrite au service d'administration générale.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la proposition de la société TECH ADVANTAGE pour le changement du système intégré de gestion des bibliothèques du réseau de lecture publique Creuse Grand Sud,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 20 juillet 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

Le Président,

Jean-Luc LEGER



REÇU EN PREFECTURE

le 23/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260720-2026_8_032-